



Communiqué de presse – Le GTNO et le Canada investissent 4,6 millions de dollars pour augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance

Yellowknife, le 20 octobre 2022 – Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) investissent 4,6 millions de dollars sur deux ans (2022-2023 à 2023-2024) pour augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des centres agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Soulignant l'importance des éducateurs de la petite enfance, les augmentations de salaire visent à aider à recruter et à maintenir en poste des éducateurs de la petite enfance.

Les centres de garde agréés recevront 12 750 \$ par équivalent temps plein (ETP) la première année (2022-2023) et 16 250 \$ par ETP la deuxième année (2023-2024), en fonction du ratio personnel-enfants exigé par la législation. Ce financement transitoire de deux ans, rétroactif au 1^{er} avril 2022, permettra de bonifier les salaires des éducateurs de la petite enfance dans les centres de garde agréés jusqu'à la mise en place d'une grille salariale en 2024-2025.

Découlant des échanges avec les gouvernements autochtones, les exploitants de services de garde agréés et les éducateurs de la petite enfance, la mesure d'incitation à la rétention offre aux exploitants la possibilité de prendre des décisions en fonction des besoins des services de garde et des éducateurs. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) versera des fonds aux exploitants, qui les distribueront ensuite aux éducateurs de la petite enfance admissibles.

Cette initiative vise à s'assurer que le GTNO respecte les engagements pris dans l'[Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026](#) et le [Plan d'action à l'échelle du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest pour les exercices financiers 2021 à 2022 et 2022 à 2023](#) pour :

- soutenir le recrutement et la rétention des éducateurs de la petite enfance travaillant dans des centres de garde agréés, en reconnaissant que pour assurer la qualité et accroître l'accès aux services, il faut des salaires plus élevés et un meilleur accès au perfectionnement professionnel et à la formation postsecondaire;
- créer 300 places dans les services agréés d'éducation et de garde des jeunes enfants d'ici 2025-2026 afin d'améliorer l'accès aux services de garde pour les familles ténosies.

Citations

« Il n’y a pas de système de garde d’enfants possible sans éducateurs de la petite enfance qualifiés et motivés. L’annonce d’aujourd’hui appuie le travail précieux des éducateurs de la petite enfance et favorisera la réussite d’un système de garde d’enfants de haute qualité, tout en garantissant que le travail de ces éducateurs professionnels est valorisé tout au long de leur carrière. »

-Karina Gould, *ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, gouvernement du Canada*

« L’annonce d’aujourd’hui s’appuie sur le travail déjà en cours pour améliorer le système d’éducation et de garde des jeunes enfants aux TNO. Elle se traduit également par un soutien accru aux éducateurs de la petite enfance, qui sont au cœur de ce système. Cet investissement s’inscrit dans le cadre de notre engagement à soutenir les éducateurs de la petite enfance qui travaillent dans des centres agréés et offre une certaine souplesse aux exploitants de services de garde pour déterminer comment et quand utiliser les fonds en fonction de ce qui leur convient le mieux. »

-R. J. Simpson, *ministre de l’Éducation, de la Culture et de la Formation, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest*

Faits en bref

- L’investissement total pour les deux années (2022-2023 et 2023-2024) est de 4,6 millions de dollars.
- L’équivalent temps plein ou ETP mesure le nombre d’heures habituellement travaillées par un seul employé à temps plein. L’ETP est un moyen pour les employeurs d’additionner et de comparer un groupe de travailleurs à temps partiel et à temps plein en combinant leurs heures de travail relatives en une valeur simple et facile à comprendre.
- La mesure d’incitation à la rétention est offerte à environ 300 éducateurs de la petite enfance travaillant directement avec des enfants dans des centres de garde agréés pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024.
- Les avantages dont bénéficient les éducateurs varient en fonction de l’approche adoptée par les exploitants de services de garde concernant le recrutement et le maintien en poste.
- À compter d’octobre 2022, la [subvention pour le personnel en développement de la petite enfance](#) sera intégrée à la mesure d’incitation à la rétention pour faciliter le financement du personnel. Les employés admissibles recevront la subvention pour la période d’avril à septembre 2022 et, à compter d’octobre 2022, ils n’auront plus



besoin de faire une demande, car le financement pour l'augmentation des salaires sera versé par leur employeur.

Liens connexes

- [Mesure d'incitation à la rétention](#)
- [Information pour les éducateurs de la petite enfance](#)
- [Information pour les centres de garde agréés](#)
- [Information pour les familles](#)
- [Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#)
- [Plan d'action à l'échelle du Canada pour les Territoires du Nord-Ouest pour les exercices financiers 2021 à 2022 et 2022 à 2023](#)
- [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants : Engagement et vision pour guider les actions](#)

Les représentants des médias sont priés de s'adresser à :

Mohammad Hussain

Attaché de presse

Bureau de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada

Mohammad.a.Hussain@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Briony Grabke

Gestionnaire des relations publiques et des communications

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Briony_Grabke@gov.nt.ca

867-767-9352, poste 71073